





Plan de Protection de l'Atmosphère Grenoble Alpes Dauphiné



Le 21 novembre à 14h
Présidé par monsieur Laurent Simplicien
Secrétaire Général
Préfecture de l'Isère

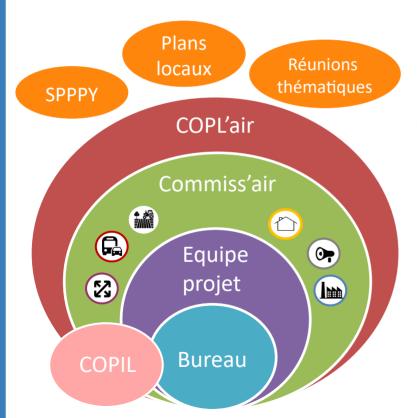






Introduction









Cécile Cénatiempo
Conseillère GAM



Sylvain Laval
Président SMMAG



Philippe Guérin VP Vals du Dauphiné



Pierre Bonnet
Directeur Vicat Vizille



Luc Remond
VP Pays Voironnais



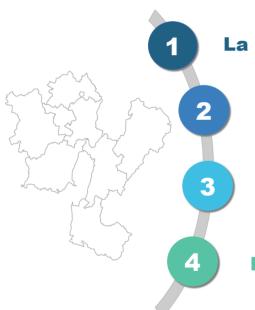
Mathias Pieyre
Directeur UD DREAL





Ordre du jour





La réglementation européenne 2030

L'évaluation annuelle du PPA GAD

Les points saillants des Commiss'air

Les perspectives 2025

ATTEINTES DES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES POUR LES PRINCIPAUX POLLUANTS Dépassement

Stations de mesure représentatives du département de l'Isère (évolution des moyennes annuelles de 2010 à 2023) 80 70 60 Concentrations (µg/m³) Valeur Limite NO2 et PM10 Valeur Limite PM2. 10 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 NO2 Péri Urbain A7 Nord-Isère NO2 Péri Urbain A7 Salaise Ouest NO2 Urbain Grenoble Rocade Sud → NO2 Urbain Grenoble les Frênes O3 Rural Proche Plateau de Bonnevaux NO2 Urbain Rocade Sud Eybens PM10 Péri Urbain A7 Nord-Isère PM10 Péri Urbain A7 Salaise Oues • PM10 Péri Urbain Grenoble Periurbain Sud 🗕 PM10 Urbain Grenoble Rocade Sud PM10 Urbain Rocade Sud Eybens PM2.5 Péri Urbain A7 Nord-Isère PM2.5 Urbain Grenoble Rocade Sud PM2.5 Péri Urbain A7 Salaise Ouest PM2.5 Urbain Rocade Sud Evbens

Dépassements réglementaires pour les principaux polluants aux stations de mesure

et par modélisation (pour évaluer l'exposition des populations) Isère en 2023

Seul un dépassement mesuré par une station constitue un dépassement avéré entraînant la comptabilisation de la population exposée



Exposition des populations

Seul l'ozone, polluant secondaire, garde encore un dépassement de la valeur cible pour la protection de la santé dans le département de l'Isère, en 2022.

Ce polluant était en diminution ces 2 dernières années, mais est reparti à la hausse en 2022, en lien avec des conditions météorologiques favorables à sa formation

Depuis 10 ans, la baisse des émissions des polluants primaires s'est traduit par les baisses des concentrations mesurées (NO₂, PM), mais cette année 2022 est marquée par une stagnation voir une hausse des concentrations de ces polluants, sur plusieurs stations de mesure du territoire.

Malgré cela, on constate pour ces polluants un respect de l'ensemble des valeurs réglementaires sur les stations de mesure de l'Isère en 2022

ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES — Isère (38)

BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION

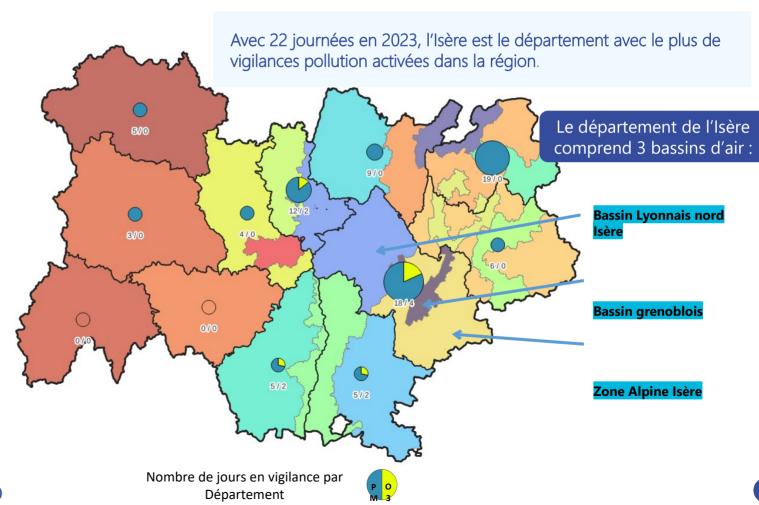
Isère

A noter que ces 22 journées restent en deçà de la moyenne de 38 vigilances par an depuis 2011.

Cette année, deux départements n'ont pas connu de jour de vigilance.

Les PM10 sont à l'origine de la majorité des vigilances sur tous les départements.

9 Préfectures ont été amenées à mettre en place des actions de réductions des émissions durant l'année 2023

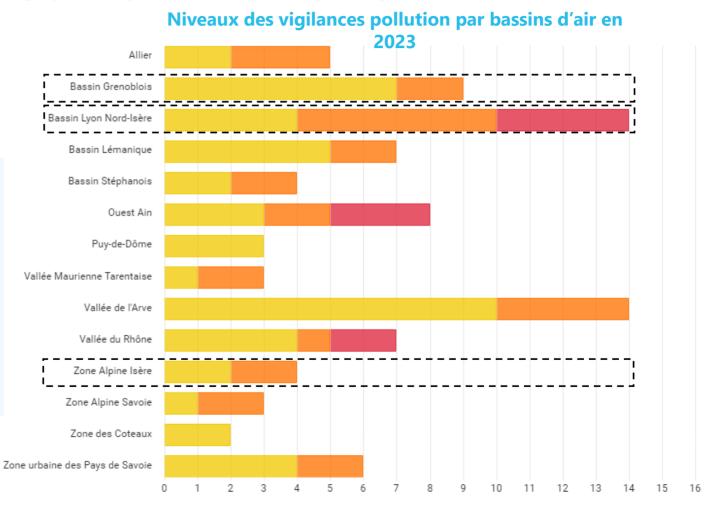


BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION

Isère

Le Bassin Lyonnais Nord Isère est la zone la plus touchée du département et de la région avec 14 jours d'activation de vigilance. (Avec la Vallée de l'Arve).

Le bassin Grenoblois enregistre 9 journées de vigilance devant la zone Alpine Isère qui compte 4 journées.



BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION lsère

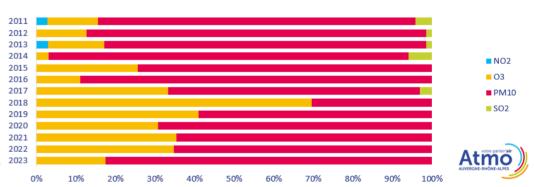
Nombre de jours d'activation d'une vigilance pollution en Isère de 2011 à 2023

Nombre d'épisodes par bassin - Isère



Polluants responsables des vigilances pollution en Isère de 2011 à 2023

Décomposition des épisodes par polluant - Isère



Le nombre de jours de vigilances pollution en Isère a diminué en 2023 par rapport à 2022, mais reste un des plus élevé de la Région. Les vigilances activées sur le **Bassin** lyonnais nord Isère restent très majoritaires sur le département.

Les particules PM10 sont responsables de plus de 80% des jours en vigilance en 2023 en Isère.

OZONE

Valeur cible pour la végétation

AOT40* en µg.m⁻³.h (exposition cumulée en journée de mai à juillet, moyenne sur 5 ans)

Valeur cible pour la protection de la végétation

5400 7200 9000 10800 16200

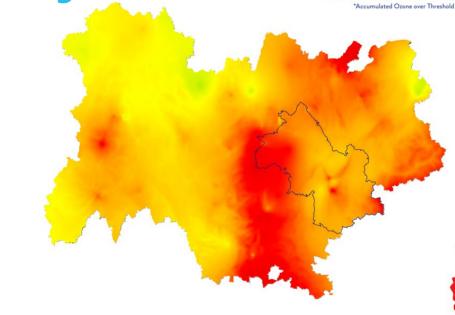
18000

Végétation

03

L'ozone présente également des effets sur la végétation notamment sur les productions agricoles et le

Selon l'étude Apollo de l'ADEME, les estimations des pertes économiques dues aux effets de l'ozone. agrégées pour la France métropolitaine, demeurent en effet importantes : en 2010, jusqu'à 1 milliard € pour le blé tendre, plus d'1 milliard € pour les prairies et plus de 200 millions € pour les pommes de terre.



7 880 km²

Surface du département

7 322 km²

Surface de la zone écosystème dans le département

446 km²

Surface de la zone écosystème en dépassement dans le département

Part de la zone 93% écosystème dans le département

Part de la zone écosystème en 6% dépassement dans le département







Les dispositions de la directive 2030

- **Fixe** les objectifs (niveau et calendrier) **en concentration** à atteindre sur le territoire, les seuils d'information et d'alerte, par polluant
- Définit les modalités d'évaluation de la qualité de l'air (dispositif de surveillance) :
 - Polluants suivis (réglementés et « non réglementés » : supersites)
 - Mesures à effectuer (implantations, nombre de points de prélèvement, modalités) et utilisation de la modélisation
- **Définit** les actions à mettre en place en cas de risque de non atteinte (avant 2030) ou en cas de non atteinte (passé 2030) des valeurs limites ou valeurs cibles pour un polluant
- Impose des obligations pour l'information du public sur la qualité de l'air (populations sensibles et groupes vulnérables)
- Encadre les modalités d'accès à la justice et de demandes d'indemnisation







Les nouveaux objectifs

Pour 2030 : abaissement très significatif des valeurs limites (annuelles et journalières) dont NO2 et particules

Polluant	Unité	Durée	Jalons	interm	édiaires	OMS	Seuil référence	Seuil UE proposé	Seuil UE actuel
			1	2	3	4	OMS 2021	(2030)	actuei
NO ₂	μg/m3	Annuelle	40	30	20		10	20	40
PM ₁₀	μg/m3	Annuelle	70	50	30	20	15	20	40
PM _{2,5}	μg/m3	Annuelle	35	25	15	10	5	10	25



- Valeurs cibles sur les métaux (As, Cd, Ni) et Benzo(a)pyrene deviennent à compter du 1^{er} janvier 2030 des valeurs limites
- Conservation d'une valeur cible pour l'Ozone
- Indicateur d'Exposition Moyenne (IEM stations de fond urbain) dans une unité territoriale doit respecter valeurs guides OMS pour le NO2 et les PM2.5 (ou à défaut une trajectoire de réduction appelée obligation de réduction)



Révision régulière de la directive pour alignement complet avec les derniers jalons recommandés par l'OMS au plus tard en 2050







Gestion de la qualité de l'air

A compter du 1^{er} janvier 2026 et avant l'échéance de 2030 pour les zones en situation de dépassement de valeur limite/cible à atteindre en 2030 :

- **Etablir** une feuille de route comprenant les actions à programmer pour garantir l'atteinte de la valeur limite/cible d'ici 01/01/2030
- Sauf si les actions en cours et à venir déjà programmées permettront d'atteindre d'ici 2030 la valeur limite/cible
- Travail d'anticipation à mener en parallèle des demandes de reports éventuelles (réservées à des situations très spécifiques)

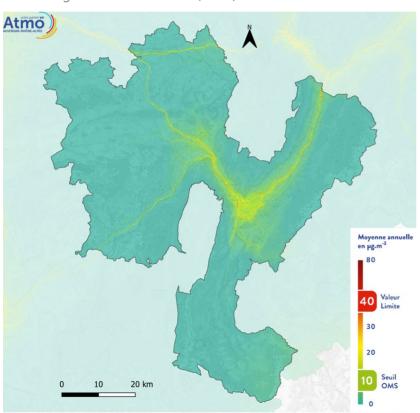




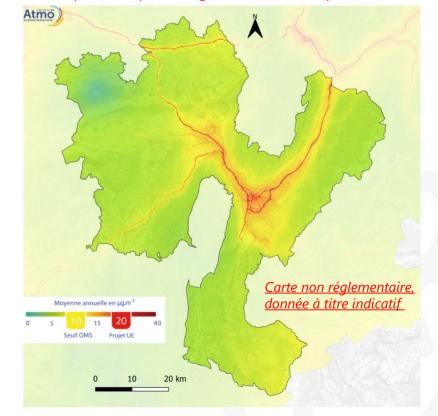


NO₂ – MOYENNE ANNUELLE [2023]

Carte réglementaire actuelle (2023)



Carte non réglementaire, donnée à titre indicatif :



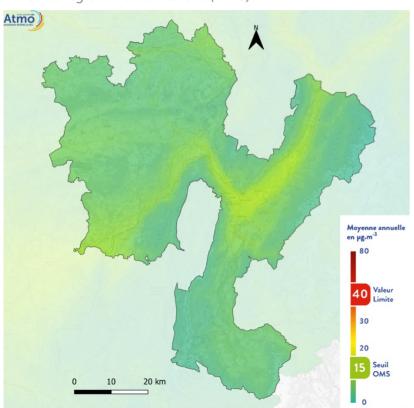




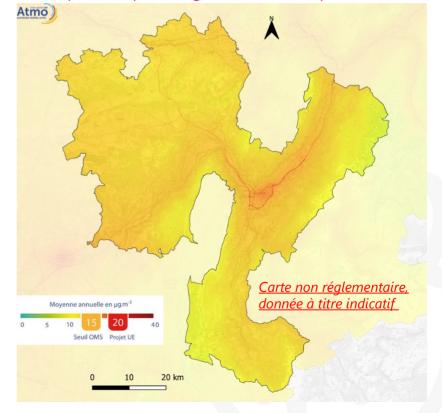


PM₁₀ – MOYENNE ANNUELLE [2023]

Carte réglementaire actuelle (2023)



Carte non réglementaire, donnée à titre indicatif :



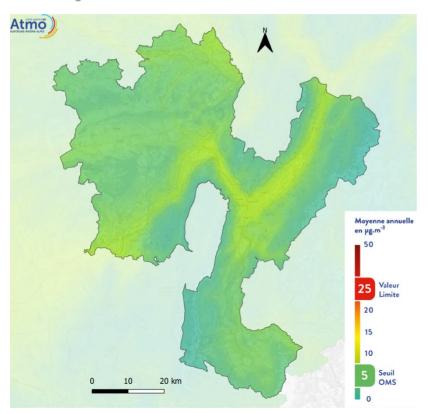




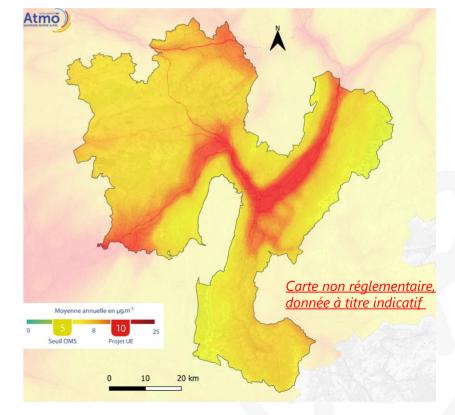


PM_{2.5} – MOYENNE ANNUELLE [2023]

Carte réglementaire actuelle (2023)



Carte non réglementaire, donnée à titre indicatif :



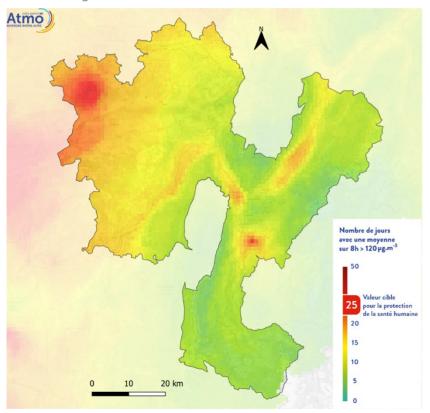




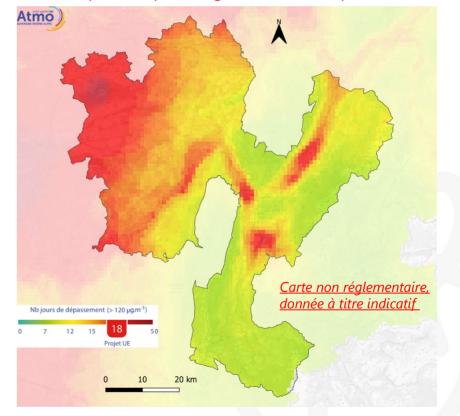


O₃ – Nombre de jours de dépassement de la moyenne journalière > 120 μg/m³ [2023]

Carte réglementaire actuelle (2023)



Carte non réglementaire, donnée à titre indicatif :









Exposition des populations sur le périmètre PPA GAD

NO,

	Part de la p	opulation exposée à un dépassei	ment
2023	Valeur limite réglementaire	Future valeur réglementaire (nouvelle directive européenne)	Seuil OMS
PPA Grenoble Alpes Dauphiné	0%	1,4%	62%

PM10

	Part de la p	Part de la population exposée à un dépassement								
2023	Valeur limite réglementaire	Future valeur réglementaire (nouvelle directive européenne)	Seuil OMS							
PPA Grenoble Alpes Dauphiné	0%	0%	37%							

PM2,5

	Part de la p	Part de la population exposée à un dépassement									
2023	Valeur limite réglementaire	Future valeur réglementaire (nouvelle directive européenne)	Seuil OMS								
PPA Grenoble Alpes Dauphiné	0%	16%	100%								

2023	Part de la population e	xposée à un dépassement		
2025	Valeur cible	Future valeur cible (Nouvelle directive européenne)		
PPA Grenoble Alpes Dauphiné	<1%	8,3%		

Il apparaît fondamental d'atteindre les objectifs du PPA afin de viser les nouvelles Valeurs Limites Réglementaires pour 2030

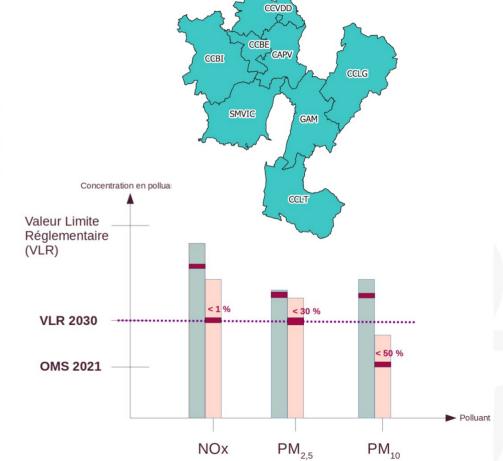




Les objectifs du PPA GAD 2022 - 2027



	Polluant	Objectif PPA 3	Objectif PPA 3 en chiffres
507 t	N02	PREPA 2027 < Objectif < PREPA 2030	-66 %émissions /2005
140 t	PM 10	article 186 loi C&R	- 50 % émissions 2020-2030
110 €	PM 2,5	PREPA 2030 article 186 loi C&R	-57 %émissions /2005 - 50 % émissions 2020-2030
313 t	NH3	PREPA 2027	-11 %émissions , 2005
829 t	COVNM	PREPA 2030	-52 %émissions /2005



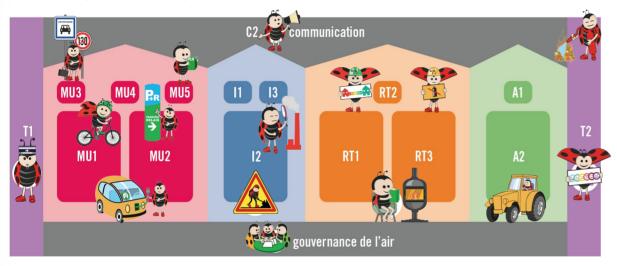




L'évaluation du PPA GAD



17 défis, 32 actions, 104 sous actions



2 évaluations annuelles :

- Evaluation quantitative d'une partie des actions par Atmo Auvergne Rhône Alpes
- Evaluation qualitative (bilan de l'ensemble des actions réalisées) par l'UD DREAL

Envoi d'un tableau à renseigner à l'ensemble des collectivités en février

Tableau personnalisé par acteur

1 mois de délai de réponse

Indicateurs définis par ATMO ou lors de la rédaction collégiale du PPA



EVALUATION DES ACTIONS

PPA Grenoble-Alpes-Dauphiné COPLAIR du 21 novembre 2024

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PPA PAR ATMO

Evaluation des gains en émissions d'actions clés du PPA

→ Travaux menés par ATMO en 2024 sur les actions mises en œuvre en 2023 :

- Remplacement de systèmes de chauffage anciens par des systèmes de chauffage performants : appareils bois anciens vers appareils bois récents (Fonds Air Bois)
- Remplacement de véhicules anciens par des véhicules « faibles émissions » / acquisition de véhicules « faibles émissions » (Fonds Air Véhicules)
- Installation de stations IRVE : infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- Mobilité cyclable : mise en place d'aides à l'achat et de services de location de vélos et VAE, aménagement de pistes cyclables, installation de box sécurisés en ville, vélo-écoles, ateliers d'auto-réparation

→ Travaux supplémentaires proposés pour 2025 :

- Actions de rénovation énergétique
- Intégration de données industrielles
- Intégration d'éléments sur les ZFE

En 2025 : bilan à mi-parcours en émissions de polluants atmosphériques (actions 2023 + actions 2024) sur la base des données transmises et évaluables

(voir si possibilité d'intégrer des actions supplémentaires)





Evaluation quantitative



Le suivi des indicateurs d'ATMO Auvergne Rhône Alpes

Une évaluation quantitative sur une partie des actions seulement Une évaluation annuelle des gains d'émissions Nécessité de renseigner précisément les indicateurs

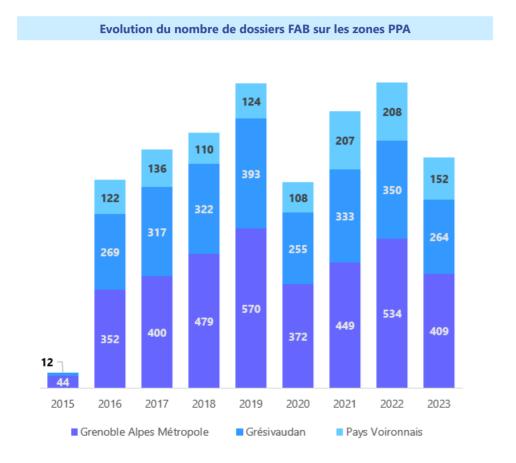


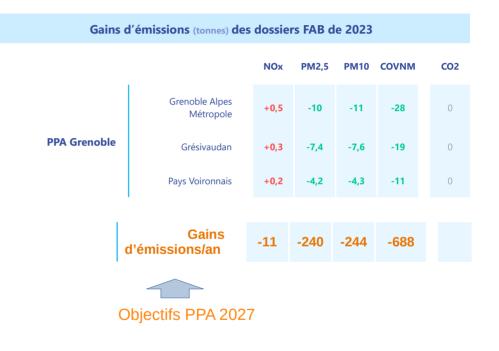
Une remontée des indicateurs 2023 très partielle

	FAB	Autres fonds chauffage	FAV	IRVE	Vélo
Grenoble Alpes Métropole	Mi-février		Fin mars	Fin février – fin mars	Fin février
St-Marcellin Vercors Isère Communauté					
Vals du Dauphiné				Début juin	
Grésivaudan	Mi-février			Mi-mai	Mi-mai
Pays Voironnais	Mi-février			Fin avril	Mi-mai
Bièvre Est				Début juin	
Bièvre Isère	Mai			Début juin	Mai
Trièves				Fin mars	Fin mars



Remplacement d'appareils de chauffage bois (Fonds Air Bois)

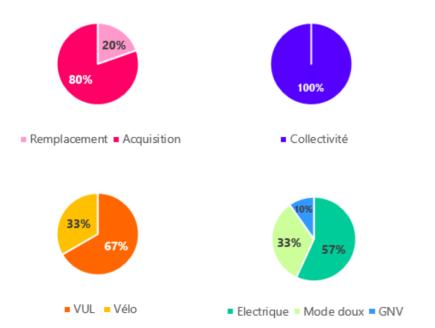




Remplacement de véhicules (Fonds Air Véhicules)

Répartitions des remplacements et acquisition de véhicules en 2023

51 dossiers



Gains d'émissions (tonnes) des remplacements et acquisitions de véhicules en 2023

		NOx	PM2,5	PM10	COVNM	CO2
PPA Grenoble	Grenoble Alpes Métropole	-0,5	-0,01	-0,01	-0,01	-94

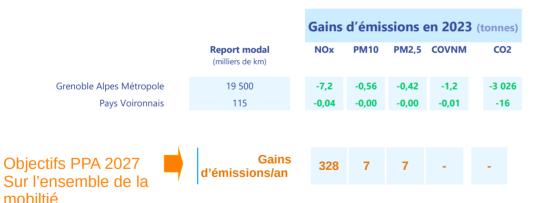
Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE)



	Gains d'émissions en 2023 (tonnes)											
	NOx PM10 PM2,5 COVNM CO2											
Grenoble Alpes Métropole	-0,80	-0,02	-0,02	-0,02	-291							
Pays Voironnais	-0,30	-0,01	-0,01	-0,05	-105							
Bièvre-Est	-0,04	-0,00	-0,00	-0,00	-13							
Bièvre Isère	-0,11	-0,00	-0,00	-0,01	-34							

Infrastructures et services vélo







Report modal surestimé car beaucoup de doublons quand on somme les résultats de chaque service,

-> Un utilisateur d'un service peut aussi en utiliser un autre





Evaluation quantitative



Les gains d'émission par secteur

Gains d'émissions (tonnes) des actions menées sur le territoire PPA de Grenoble																								
		N	Ох			PM2,5					PM10				COVNM					CO2				
	FAB	FAV	IRVE	Vélo		FAB	FAB FAV IRVE Vélo			FAB	FAV	IRVE	Vélo	FAB	FAV	IRVE	Vélo		FAB	FAV	IRVE	Vélo		
Grenoble Alpes Métropole	+0,5	-0,5	-0,80	-7,2		-10	-0,01	-0,02	-0,56		-11	-0,01	-0,02	-0,42	-28	-0,01	-0,02	-1,2		0	-94	-291	-3 026	
St-Marcellin Vercors Isère Communauté	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	
Vals du Dauphiné	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	
Grésivaudan	+0,3	0	0	0		-7,4	0	-0,01	0		-7,6	0	0	0	-19	0	0	0		0	0	0	0	
Pays Voironnais	+0,2	0	-0,3	-0,04		-4,2	0	0	-0,00		-4,3	0	-0,01	-0,00	-11	0	-0,05	-0,01		0	0	-105	-16	
Bièvre Est	0	0	-0,04	0		0	0	0	-0,00		0	0	-0,00	0	0	0	-0,00	0		0	0	-13	0	
Bièvre Isère	0	0	-0,11	0		0	0	0	-0,00		0	0	-0,00	0	0	0	-0,01	0		0	0	-34	0	
Trièves	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	
ΤΟΤΔΙ ΡΡΔ	±10	-0.5	-13	-72		-21.6	-0.0	-0.0	-0.6		-22 9	-0.0	-0.0	-0.4	-58	-0.0	-0.1	-12		0	-94	-443	-3 042	

Grande marge de progrès sur cette récolte d'indicateurs Proposition d'adapter les indicateurs pour faciliter la remontée Des efforts de la part de tous sont nécessaires (et utiles pour les PCAETs)

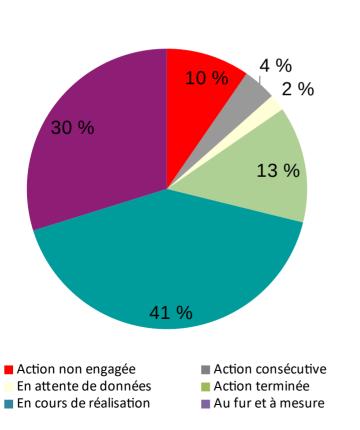


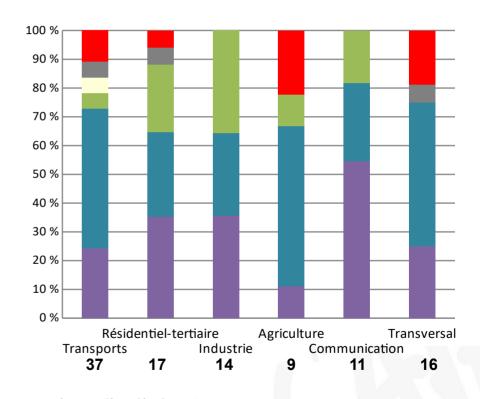


Evaluation qualitative



Etat d'avancement global du PPA





45 actions finalisées (contre 31 en 2023) 43 actions en cours (contre 36 en 2023)

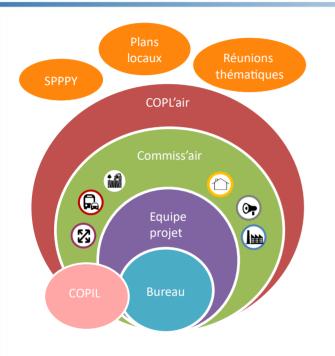


Fraternité



Evaluation qualitative







Philippe Guérin VP Vals du Dauphiné 8 avril



Sylvain Laval Président SMMAG 24 septembre



Cécile Cénatiempo Conseillère GAM 25 mars



Luc Remond
VP Pays Voironnais
11 mars



Pierre Bonnet
Directeur Vicat Vizille
8 novembre



Mathias Pieyre
Directeur UD DREAL
16 mai



COPIL
Laurent Simplicien
Sous-Préfet de l'Isère
26 septembre



Equipe projet 1 fois par mois





Les points saillants des Commiss'air



Résidentiel Tertiaire

Les actions prévues pour 2024	Les perspectives 2025
Visite d'un producteur de bois	Soirée des professionnels du bois énergie
Promouvoir les clauses Causons d'ozone	Modification de l'AP d'interdiction d'utilisation pour ajouter le secteur tertiaire
Accompagnement de l'AP (communication tout public/pro)	Dossier à construire pour le MAR (rénovation énergétique)
Des modèles de certificat de conformité et de	energetique)
communication pour les professionnels	Travail de recensement et d'identification des professionnels de la filière
La réalisation de contrôles sur les ventes illégales de bois bûche	



Fraternité



Les points saillants des Commiss'air



FOCUS Emissions issues de l'A480













COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 1er octobre 2024

À compter du 1^{er} octobre 2024, l'utilisation des foyers ouverts sera interdite sur 123 communes en Isère pour préserver votre air et votre santé

Le 21 juillet 2023, un arrêté préfectoral a interdit l'utilisation des appareils de chauffage au bois individuels non performants sur 297 communes sensibles à la qualité de l'air, selon un calendrier progressif: cet arrêté entre en vigueur le 16° octobre 2024 sur les communes de Grenoble Alpes Métropole, du Grésivaudan et du Pays Voironnais. Cette interdiction sera ensuite étendue progressivement sur d'autres territoires et d'autres appareils de chauffage au bois non performants.

5 fonds air Bois mis en place, 2 en cours d'étude

🕂 d'infos : Consultez l'arrêté préfectoral

Voironnais

• Communauté de communes de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

• Communauté de communes du Trièves

• Communauté de communes des Vals du Dauphiné

À partir du 1er janvier 2030, les foyers fermés antérieurs à 2002 seront interdits.





Les points saillants des Commiss'air



Mobilité Urbanisme

Focus urbanisme (PLU, PCAET, cartes stratégiques)

- Feuilles de routes modes actifs et transports partagés communes AOM
- Renouvellement du parc et rapportage

Les actions prévues pour 2024

 Mise en place de l'observatoire des émissions de l'A480

Les perspectives 2025

- Obtention du statut SERM
- Suivi des ZFEs
- Traitement des résultats de l'étude de vitesse
- Travail sur les PAQA et sur l'intégration des problématiques air dans les documents d'urbanisme



CONTEXTE



Aménagement à **2x3 voies sur 7 km** entre la bifurcation A48/N481 et l'échangeur du Rondeau, dont 6 kilomètres de protections phoniques



OBJECTIFS

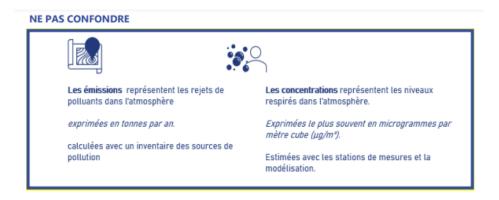
■ Evaluer **l'état de la qualité de l'air en 2023** en bordure de l'axe A480

☐ Etudier l'**évolution** par rapport à l'état initial en 2015 et par rapport aux prévisions de l'étude d'impact



UNE ETUDE A DEUX VOLETS

Calcul des émissions de polluants sur la base de méthodes standardisées et d'hypothèses de calcul Mesure des concentrations de polluants dans l'air à l'aide de différents dispositifs pendant l'année 2023





- le dioxyde d'azote (NO₂),
- les particules en suspension (PM10 et PM 2,5),
- le benzène,
- un gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone (CO₂).

EMISSIONS DE POLLUANTS - METHODE



Calculs d'émissions de polluants liées à la circulation sur l'axe A480 en considérant <u>un même parc roulant</u> dans plusieurs conditions de trafic (nb de véhicules, vitesse)

- □ celles de l'état initial en 2015 (situation initiale)
- celles prévues après l'aménagement lors de l'étude d'impact *(état projeté)*
- ☐ et enfin les conditions réelles de 2023.



EMISSIONS DE POLLUANTS - RESULTATS





Amélioration de la fluidité du trafic

Baisse modérée des émissions



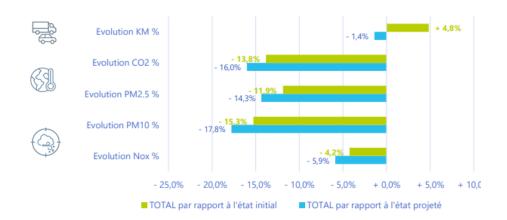
Réduction effective du nombre de poids lourds

Baisse importante des émissions



Résultat global

Baisse des émissions par rapport à la situation initiale et à la situation projetée, malgré l'augmentation des kilomètres parcourus





EVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN 2023 - MÉTHODE

Un dispositif de mesures conséquent



25 sites équipés tubes passifs NO₂

5 sites de mesure Benzène 4 x 2 semaines



3 sites microcapteurs PM

- Presqu'île
- CRS 47
- Poste Mistral

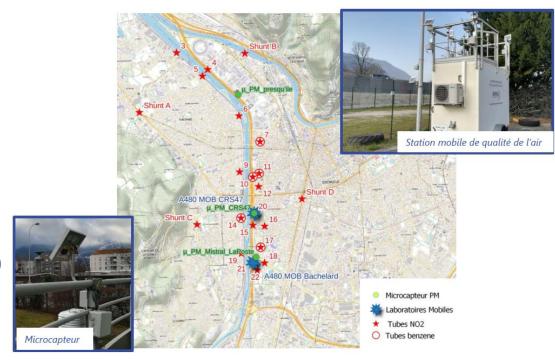
en continu



2 sites remorques laboratoire (PM, NOx)

- CRS 47
- Parc Bachelard

2x1 mois



EVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN 2023 - RESULTATS

1

Dioxyde d'azote (NO₂)

Augmentation des niveaux en proximité de l'autoroute, mais également pendant les heures de pointe notamment en période hivernale quand la dispersion des polluants est moins bonne.

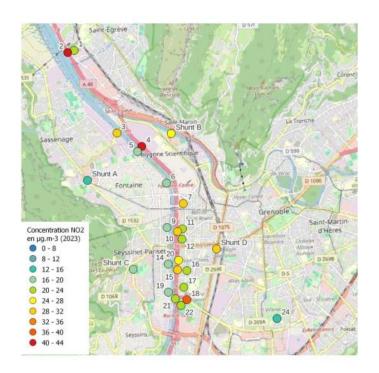
Valeurs réglementaires actuelles sont respectées, sauf en proximité immédiate de la voirie (<1m) comme on l'observe sur le nord du tracé.

2

Particules PM10 et PM2,5

Niveaux homogènes et du même ordre de grandeur que le long d'autres axes routiers grenoblois importants

Valeurs réglementaires largement respectées



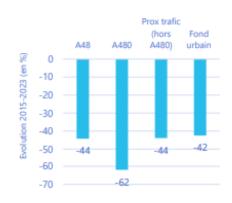
EVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN 2023 - RESULTATS

3

Evolution 2015-2023

Baisse importante des niveaux de NO_2 à proximité de l'A480 (-60% en moyenne) Cette baisse, qui s'inscrit dans le contexte d'amélioration générale des niveaux de NO_2 dans l'agglomération grenobloise, est néanmoins un peu plus importante que celle observée en proximité trafic au niveau des autres stations réglementaires de Grenoble.





CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

1 Tendance générale

Baisse régulière des niveaux de NO₂ sur l'agglomération grenobloise, due notamment au renouvellement du parc roulant et à l'amélioration des motorisations

En proximité de l'A480

Baisse des émissions par rapport à 2015 et l'état projeté Situation satisfaisante par rapport aux valeurs réglementaires actuelles

Baisse qui semble un peu plus importante que la tendance globale observée (amélioration de la fluidité du trafic, diminution du trafic Poids Lourds).

Enjeux futurs

Adoption d'une nouvelle Directive Européenne avec baisse des seuils Des niveaux supérieurs aux recommandations OMS



Rapport complet disponible sur <u>www.atmo-auvergnerhonealpes.fr</u>





<u>Merci de votre attention!</u>

www.atmo-auvergnerhonealpes.fr



Service gratuit disponible sur les magasins d'applications et sur www.airtogo.fr







Industrie

Les actions prévues pour 2024

- Poursuivre la prise d'APC plateformes de concassage
- Communiquer sur les AP pris auprès des professionnels
- Mettre en place une surveillance des rejets des petites chaudières
- Amorcer le travail sur les chantiers propres

Instructions et inspections IED Amélioration des petites chaudières biomasse existantes

Les perspectives 2025

- Réflexion sur le format des commiss'air
- Poursuite des instructions et inspections IED
- Etude sur les émissions des petites chaufferies biomasse
- Travail sur les chantiers propres







Agriculture

Les actions prévues pour 2024

- Faisabilité de construire son matériel d'épandage
- Intégration de la qualité de l'air sur les sites internet et dans le PaiT
- Travail sur les indicateurs

Les perspectives 2025

- AMI Qualité de l'Air et exploitations agricoles : évaluation des émissions d'ammoniac dans élevage bovin (Loire).
- AP brûlage à l'air libre à des fins agricoles
- OPTIMOTEUR







Transversal

Les actions prévues pour 2024

- Rédaction concertée d'un nouvel AP Brûlage à l'air libre
- Contrôles des chaudières à déclaration et des stations service
- Campagne de contrôle ZFE VP sur les crit'air 5
- Intégration des $PM_{2,5}$ dans le dispositif de pic de pollution

Les perspectives 2025

- Actions coup de poing sur les petites chaufferies biomasse
- Campagne de contrôle ZFE
- Application du nouvel AP Pics de pollution
- Communiquer sur les contrôles routiers







Communication

Les actions prévues pour 2024

- Adaptation du format des réunions pour une meilleure représentativité
- Bilatérales avec les acteurs pour une plus grande implication
- Lancement et vie de la Communauté
- Mise en œuvre de la stratégie de communication
- Signature d'une charte de communication
- Création d'un outil simplifié pour la récolte des indicateurs
- Plusieurs réunions d'échanges avec les acteurs

Perspectives 2025

- ECLAM Tour
- Rencontres semestrielles à destination des acteurs de type tribunal des idées
- Fresque de la qualité de l'air
- Bilan bisannuel du PPA
- Densification du site internet







Plénière du SPPPY le 17 mai 2024

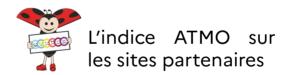


le Préfet la DREAL les EPCI le SMMAG l'ADEME ATMO



4 axes d'engagement : Gouvernance, Réseau d'échange et de partage, Harmonisation et Intensification de la communication







Un site internet tout public



Une information officielle Une information harmonisée et exhaustive

Des renvois vers les sites officiels Des actualités Une boite à outils







Des rencontres en cours avec les collectivités, les associations, les professionnels...









Grenoble, le 1er octobre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À compter du 1" octobre 2024, l'utilisation des foyers ouverts sera interdite sur 123 communes en Isère pour préserver votre air et votre santé

Le 21 juillet 2023, un arrêté préfectoral a interdit l'utilisation des appareils de chauffage au bois individuels non performants sur 297 communes sensibles à la qualité de l'air, selon un calendre progressifs ces atrêté entre en vigueur le 1" octobre 2024 sur les communes de Genoble de Métropole, du Grésivaudan et du Pays Voironnais. Cette interdiction sera ensuite étendue progressifsment sur d'autres territoires et d'autres papareils de chauffage au bois interdiction sera ensuite étendue progressivement sur d'autres territoires et d'autres appareils de chauffage au bois nuite des des la communication de la commu









FOCUS





Explorez la qualité de l'air que vous respirez

La Captothèque permet à chaque citoyen d'emprunter gratuitement un micro-capteur de mesure de particules fines pour explorer librement la qualité de l'air, comprendre les phénomènes locaux et échanger avec des experts autour du sujet

- **Démocratiser** la qualité de l'air
- **Sensibiliser** au sujet la qualité de l'air par l'expérimentation.
- Favoriser la compréhension collective de la qualité de l'air grâce à des ateliers de dialogue
- Collecter des mesures indicatives de qualité de l'air au niveau local







Les perspectives 2025



Financements

Etat

Bilan 2024:

 AAP Mission Air (association SERA l'air et moi – scolaire): 10 000 €

A480 et étude de vitesse : 59 000 €

Emission des petites chaufferies : 5 000 €

Fresques du climat : 5 000 €

Actions régionales : 150 000 €

• Fonds Vert : (2 500 M€ au niveau national)

3 mesures ont un impact direct sur la qualité de l'air :

 Mesure covoiturage : 734 110 € dont 278 447 € sur le PPA GAD

- Mesure ZFE-m : 3 481 442 €

 Mesure Rénovation énergétique : 11 786 150 € dont 8 148 487 € sur le périmètre PPA

Perspectives 2025:

170 000 € demandés pour la mise en place d'actions PPA 100 000 € pour les AAP Mission Air régionaux

PRSE4:15 000€

Fonds Vert: discussions en cours











Les perspectives 2025



Financements

ADEME

- Qualité de l'air en zone PPA
 - La Clavette Grenobloise (Déploiement des ateliers vélo participatifs et solidaires dans les zones isolées): 165 041.50 €dont Ademe: 74 392,70€
 - La Poursuite (Promouvoir des modes de diffusion culturelle plus sobres et agir sur les comportements des publics en matière de transports : 355 310.00 € dont Ademe : 189 969.22 €
- Fonds Air Bois
 - Etude de préfiguration : renouvellement GAM et CCLG
 - Création et renouvellement FAB :
 - CCLT: 149 686€ dont Ademe: 77 750,97€
 - CCBE: 273 795€ dont Ademe: 135 580€
 - CAPV: 896 900€ dont Ademe: 463 305€

- AgriQ'AIR: AUR'AIR: Consortium coordonné par la Chambre Régionale d'Agriculture et dont fait partie la CDA38 – Expérimentation et sensibilisation des agriculteurs aux émissions d'ammoniac et GES associés liées à l'épandage d'engrais azotés minéraux et à la gestion des effluents organiques: 299 114.49 € dont Ademe: 189 362.81 €
- ACT'AAIR: Outil d'aide à la décision et préconisations techniques pour l'accueil de fonctions logistiques dans des parkings publics dans l'agglomération grenobloise: 54 585.95 € / Aide Ademe: 37 085.48 €





Perspectives 2025 : Réouverture

Fonds Air bois, AACT'Air, Fonds Chaleur, QA en zone PPA Modalités et budget en cours d'élaboration





CONCLUSION



Le PPA de GAD bénéficie d'une très bonne dynamique, de nombreuses actions avancent, le réseau d'acteurs est solide et la communication s'amplifie.

Quelques points d'attention :

- Des objectifs à atteindre pour tendre vers les VLR de la directive 2030
- Une implication à maintenir pour conserver la dynamique du plan
- Un calendrier 2025 qui sera diffusé avec le compte-rendu
- Une remontée des indicateurs à optimiser pour valoriser les actions mises en place

En 2025, nous serons à mi-parcours du PPA. Toutes les actions devraient alors être engagées, et les indicateurs correctement renseignés afin de permettre une communication forte sur l'avancée du plan.

Il s'agira également de la dernière année avant l'obligation de mettre en place une feuille de route conformément à la nouvelle directive européenne.









Merci de votre attention

